



Mairie de Briennon

16 rue de la Libération

42720 BRIENNON

Tél : 04-77-60-80-73

E-mail : mairie.briennon@wanadoo.fr

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2025

N° : 2025/1411/02

OBJET : CRÉATION EMPLOIS TEMPORAIRES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200263-20251114-2025141102-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2025

Le vendredi 14 novembre 2025 à 20 h, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean FAYOLLE, Maire de BRIENNON.

Présents : Jean FAYOLLE, Gérard MEUNIER, Christine BOURNEZ, Jean-Paul GIRAUD, Pierre LOPEZ, Nadine CAVELIER, Gilles COMTE, Béatrice RAOU, Christian ALLOIN, Rachel DURAND, Olivier MOTTE, Sandrine CORNIL, Julien BUISSON.

Absents : Jean-François TAMIN, Véronique BARBERET (pouvoir à P. LOPEZ), Isabelle DEVIS (pouvoir à C. BOURNEZ), Frédéric ROZIER, Émilie GORDONS.

Secrétaire élu pour la durée de la session : Christian ALLOIN

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 novembre 2025

Monsieur le Maire précise au Conseil que, conformément à l'article L 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

VU le Code général de la fonction publique, notamment les articles L 313-1 et L 332-23 3^e,

VU le tableau des effectifs,

Considérant la nécessité de créer un emploi non permanent d'adjoint technique et un emploi non permanent d'adjoint administratif pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, en raison d'une nécessité de renforcer les effectifs des services technique et administratif pendant l'année 2026,

Monsieur le Maire propose au Conseil de créer un emploi temporaire d'adjoint technique à temps complet pour exercer les fonctions agent polyvalent des services techniques à temps complet et un emploi temporaire d'adjoint administratif 2^e classe à temps non complet (17 H 30 par semaine) pour exercer les fonctions d'agent d'accueil, à compter du 1^{er} janvier 2026. Les agents non titulaires seront rémunérés par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint technique pour le premier et d'adjoint administratif 2^e classe pour le second, au prorata de leur temps de travail. Les candidats au poste d'agent polyvalent des services techniques devront justifier d'une expérience professionnelle d'au moins cinq ans, dont deux années dans un service technique d'une collectivité territoriale de taille similaire et les candidats au poste d'agent d'accueil d'au moins un stage ou un remplacement dans un service administratif d'une mairie.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. Décide d'adopter la modification du tableau des effectifs ainsi proposée.
2. Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget 2026 de la commune, chapitre 012, article 6413.

Fait à BRIENNON, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Jean FAYOLLE

Le secrétaire de séance,
Christian ALLOIN

[Publié sur Internet le 23 décembre 2025](#)